

Commune d'UXEGNEY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 12 AVRIL 2018
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) :

MM. SOLTYS - DEPRUGNEY - MENNEZIN - AUBERT - DEMANGE - MATHIS - GIACOMETTI - CLAU LIN - RUGGERI - Mmes JOUANIQUE - SEYER - MONTAIGNE - THIERY - POUSSARDIN BARTHEL - LANGLOIS.

ETAIENT EXCUSES (3) : M. BLOND (pouvoir à M. RUGGERI) - Mme MARCHAL (pouvoir à Mme POUSSARDIN) - Mme SCHERMANN (pouvoir à Mme SEYER).

ETAIT ABSENT (0) :

M. Benjamin GIACOMETTI a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

31/2018 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AI	1	22 rue des Côts	00	53	54

Propriétaires : Mme Mauricette LEFEBVRE

Localisation : 22 rue des Côts à UXEGNEY

Prix de vente : 151 000.00 €

Acquéreur : Mme Isabelle STEVENIN – 2 rue Edouard Calame – 88000 EPINAL

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AK	16	Besonsard	00	08	80

Propriétaires : M. et Mme Gérald VUILLEMARD

Localisation : 2 rue du Pré de l'Aulne à UXEGNEY

Prix de vente : 185 000.00 € (dont 6 000.00 € de mobilier)

Acquéreur : M. Kévin FILIPPINI et Mme Claudia ALBERTI – 33 rue Paul Mieg - 88000 EPINAL

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	193	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	00	12
AE	194	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	09	61
AE	195	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	07	47
AE	196	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	10	73
AE	198	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	01	86
AE	199	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	00	25
AE	200	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	00	39
AE	201	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	01	08
AE	202	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	00	29
AE	203	Les Sarrazins 3 ^{ème} pointière	00	00	33

Propriétaires : M. Eric AZIER

Localisation : lieu-dit « Les Sarrazins 3^{ème} Pointière »

Prix de vente : 76 000.00 €

Acquéreur : SARL H.E.C. – 177 ruelle Jean Bérotte – 88270 GORHEY

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

32/2018 - SDEV : COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V)*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la délégation au Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vosges de la compétence optionnelle « éclairage public pour les années 2019-2020-2021 et 2022 ».

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n° 199/2018 du 8 mars 2018,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 31/01/2018,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention,

DECIDE de ne pas déléguer la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,

DECIDE de conserver la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

33/2018 - SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES – DEMANDE D'ADHESIONS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant ce dernier à se prononcer sur les demandes d'adhésions de la commune d'ETIVAL-CLAIRFONTAINE, du Syndicat Intercommunal de JUSSARUPT, HERPELMONT et LAVELINE DEVANT BRUYERES ainsi que du Syndicat d'Assainissement Non Collectif, acceptées par le Syndicat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE l'adhésion de la commune d'ETIVAL-CLAIREFONTAINE, du Syndicat Intercommunal de JUSSARUPT, HERPELMONT et LAVELINE DEVANT BRUYERES ainsi que du Syndicat d'Assainissement Non Collectif au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

34/2018 - CONTRIBUTION 2018 DE LA COMMUNE AU S.I.A.D.U. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement DARNIEULLES-UXEGNEY relatif à la contribution de la commune pour l'exercice 2018, d'un montant de 38 557,64 €.

Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CONSTATE qu'il ne peut affecter aucune ressource au paiement de sa quote-part qui devra être recouvrée par le Syndicat par fiscalisation.

35/2018 - CONTRIBUTION 2018 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE GOLBEY :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Golbey relatif à la contribution communale 2018, d'un montant de 9.002,72 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CONSTATE qu'il ne peut affecter aucune ressource au paiement de sa quote-part qui devra être recouvrée par le Syndicat par fiscalisation.

36/2018 - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2017:

Comme suite à l'adoption du compte administratif 2017 le 15 Mars 2017,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement 2017 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2017 : _____	951.618,39 €
Excédent en lien avec la dissolution du SMABA : _____	150,66 €
Résultat d'investissement 2017 : _____	293.734,13 €
Besoin en rapport avec les restes à réaliser : _____	167.420,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement _____	0,00 €
Montant affecté au compte 1068 de la section d'investissement _____	0,00 €
Report au compte 002 de la section de fonctionnement _____	951.769,05 €

37/2018 - SUBVENTION 2018 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à 9.000 € le montant de la subvention 2018 attribuée au Centre Communal d'Action Sociale.
DIT que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 657362 de la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

38/2018 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018 :

Vu la réunion toutes commissions du 05 Avril 2018,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par dix-huit voix pour et une voix contre,
ADOpte le budget primitif 2018 de la Commune.

VOTE le budget primitif au niveau des chapitres, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,

ARRETE le budget primitif 2018 ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : _____ 2.823.623,00 €
Dépenses : _____ 1.770.512,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : _____ 558.000,00 €
Dépenses : _____ 431.000,00 €

Budget voté en excédent de fonctionnement et d'investissement.

39/2018 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU SITE DES FILS DE VICTOR PERRIN 2018 :

Sur proposition de son Maire,
Vu l'avis émis lors de la réunion toutes commissions du 05 Avril 2018,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif 2018 lotissement du site des Fils de Victor Perrin.

VOTE le budget primitif au niveau des chapitres, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,

ARRETE le budget primitif 2018 ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : _____ 2.091.480,50 €
Dépenses : _____ 2.091.480,50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : _____ 3.606.856,00 €
Dépenses : _____ 3.606.856,00 €

Budget voté en équilibre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Véronique THIERY informe ses collègues des belles performances réalisées par les U13 féminines de l'ES AVIERE.

Jocelyne BARTHEL interroge Monsieur le Maire afin de savoir s'il a remarqué la voiture stationnée dans l'herbe à proximité du terrain de pétanque proche du Pâquis. **Monsieur le Maire a effectivement remarqué ce véhicule.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.

A UXEGNEY, le 18 Avril 2018

Le Maire,

Philippe SOLTYS

